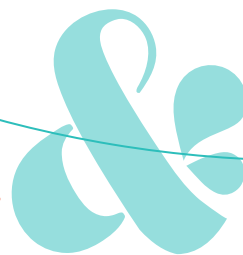


Flash Inf' Eaux

L'INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL



Le Comité syndical, présidé par Jean-François Mary, s'est tenu le vendredi 2 juin 2023, à Pipriac (56).
Flash Inf'Eaux #2 vous propose de revenir sur les principaux sujets abordés en séance.



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 2 juin 2023.

EXPRESSION POLITIQUE

L'été 2022 restera une période historique pour Eaux & Vilaine en raison d'une sécheresse et de périodes de canicule inédites en France et en Bretagne. Elle nous rappelle avec force l'utilité de nos actions et les défis à affronter pour faire face aux changements climatiques de plus en plus ressentis.

Le **Rapport d'activités 2022**, diffusé à l'occasion du Comité syndical de ce mois de juin, a pour but de rendre compte des actions phares portées par Eaux & Vilaine au cours de l'année précédente afin de préserver la ressource en eau.

2022 a été une année structurante avec l'extension d'Eaux & Vilaine. Parmi les évolutions significatives, notre compte administratif est passé de 8 140 000 € en 2021 à 14 720 000 € en 2022, et le personnel, de 51 agents au 31 décembre 2021 à 90 agents au 31 décembre 2022.

Pour consulter le rapport complet, rendez-vous sur :



Jean-François MARY,
Président d'Eaux & Vilaine.

LE CHIFFRE

14 720 000 €

Compte administratif d'Eaux & Vilaine en 2022.

PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

L'approbation du compte administratif 2022

Les compétences d'Eaux & Vilaine sont composées de compétences obligatoires, dites « Socle » ; et de compétences « À la carte ». La présentation du Compte administratif 2022 tient compte de cette distinction.

L'année 2022 a été une année structurante pour Eaux & Vilaine.

Au 1^{er} janvier 2022, l'intégration des Unités de Gestion Vilaine Ouest et Est, en charge de la préservation des milieux aquatiques, a généré une forte activité et une augmentation des recettes.

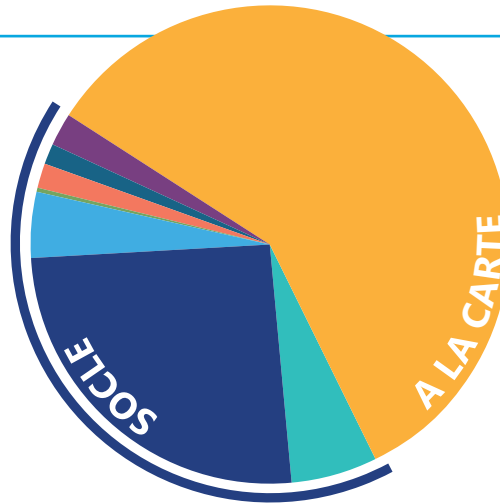
La dotation statutaire des départements et des EPCI constituent une ressource essentielle du budget principal : 1 200 000 €. En revanche, la participation du budget annexe eau potable a été moindre en 2022 en raison d'une pause dans les investissements sur le barrage d'Arzal.

Ainsi, le compte administratif d'Eaux & Vilaine est passé de 8 140 000 € en 2021 à 14 720 000 € en 2022.

DÉPENSES

11 752 000 €

- Dette** 258 K€
- Prévention Inondations** 157 K€
- Planification / Qualité** 191 K€
- Natura 2000** 22 K€
- Actions SAGE Vilaine** 529 K€
- Ouvrages** 3 022 K€
- Administration générale** 667 K€

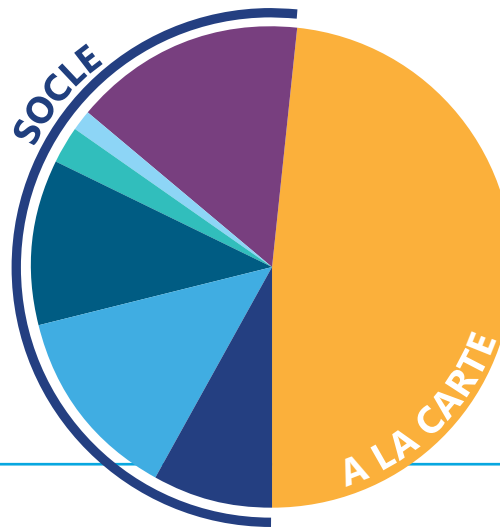


Dépenses à la carte
6 905 K€, dont
6 248 K€ GEMA
et 657 K€ PI

RECETTES

14 720 000 €

- Excédents reportés** 2 278 K€
- Autofinancement** 200 K€
- FCTVA** 350 K€
- Participation Budget Eau Potable** 1 642 K€
- Subventions** 1 938 K€
- Contributions des adhérents** 1 200 K€

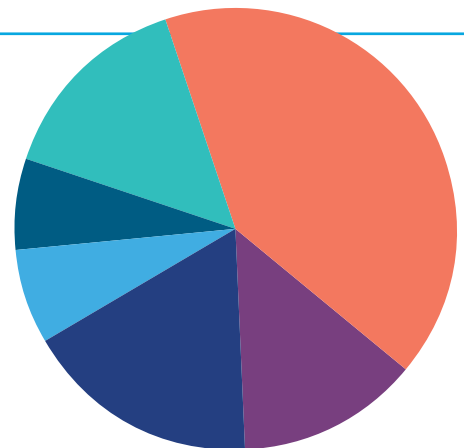


Recettes à la carte 7 112 K€,
dont 2 660 K€ de contributions des EPCI et 4 452 K€ de subventions.

DÉPENSES

9 397 000 €

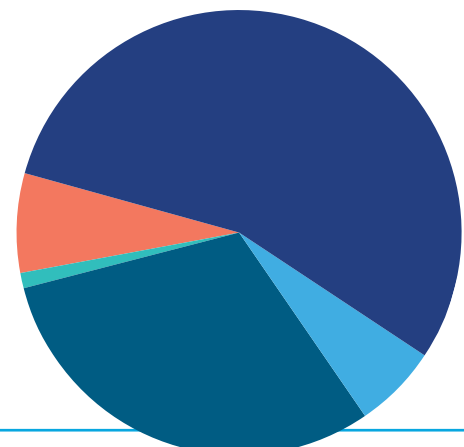
- Investissements** 87 K€
- Redevances Agence de l'eau** 616 K€
- Charges de fonctionnement** 1 029 K€
- Versement au BP Charges à caractère général** 1 643 K€
- Dette** 1 227 K€
- Travaux Usine** 3 872 K€



RECETTES

21 082 000 €

- Excédent reporté** 11 622 K€
- Sortie actif TVA** 1 472 K€
- Locations -Subventions** 254 K€
- Redevances Concessionnaire Eau** 6 464 K€
- Capitalisation** 1 269 K€





L'Aqueduc Vilaine Atlantique en cours de travaux.

PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Budget supplémentaire Eau Potable : 3 900 000 € pour financer l'Aqueduc Vilaine Atlantique.

En investissement, recettes et dépenses s'équilibrent à 4 591 462 €. **Des crédits complémentaires sont ajoutés pour s'ajuster aux travaux, notamment 3 900 000 € pour financer l'Aqueduc Vilaine Atlantique, pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable en Ille-et-Vilaine et sur la côte Atlantique.**

POUR RAPPEL

L'Aqueduc Vilaine Atlantique est une **interconnexion interdépartementale**, reliant les usines d'eau potable de Vilaine Atlantique à Férel et de Villejean à Rennes. **Elle sera mise en service début 2024.**

Les deux premières tranches de cette interconnexion, entre l'usine de Vilaine de Vilaine Atlantique et Bains-sur-Oust, ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine et sont en service depuis 2012. Les travaux de la 3^{ème} tranche sont en cours, sous maîtrise d'ouvrage du SMG 35 (syndical départemental de gestion d'eau potable).



SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Le groupement de commandes pour les analyses de suivis de la qualité d'eau.

Dans le cadre des contrats territoriaux, Eaux & Vilaine et les autres collectivités sont appelés à réaliser des analyses d'eau, en partie sous-traitées à des laboratoires d'analyses agréés.

Dans une démarche d'économies d'échelle (tarifs plus attractifs, mutualisation du suivi administratif) et de gain technique (performances analytiques homogènes pour une même année de suivi), **le Comité syndical d'Eaux & Vilaine a validé la proposition de créer un groupement de commandes, ouvert aux collectivités du bassin, désireuses de réaliser des analyses sur leur territoire ; et d'en assurer le suivi technique et administratif.**

Les modalités techniques et financières d'adhésion au groupement seront fixées dans une convention partenariale entre Eaux & Vilaine, porteur du groupement, et les collectivités adhérentes. Chaque membre du groupement paiera le volume d'analyses qu'il pourrait commander.

Pour l'heure, le syndicat Chère Don Isac a fait part de son intérêt pour la démarche, et des discussions avec le Syndicat Mixte Grand Bassin de l'Oust sont en cours.

MILIEUX AQUATIQUES & BIODIVERSITÉ

Eaux & Vilaine, candidat pour l'animation des Marais de Vilaine pour la période 2023-2026



Le Comité de Pilotage Estuaire et Baie de Vilaine a validé en avril 2023 le Document d'Objectifs réalisé par Eaux & Vilaine. A cette occasion, l'établissement a été désigné pour porter la phase d'animation du site. Simultanément, l'animation du site Marais de Vilaine arrive à échéance en octobre prochain, une mission confiée à Eaux & Vilaine depuis 2008.

Pour l'année 2023, le montant prévisionnel du projet global d'animation des Documents d'Objectifs des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) Estuaire de Vilaine et Marais de Vilaine et de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Baie de Vilaine s'élève à 84 754,08 € TTC. Pour porter l'animation du dispositif Natura 2000, des fonds européens FEDER sont mobilisables à hauteur de 60% entre le porteur de projet, l'Etat et la Région Bretagne.

En tant qu'animateur de plusieurs sites, le dossier de demande de subventions peut désormais être unique par opérateur Natura 2000, ce qui offre de la souplesse dans la répartition du temps passé par site Natura 2000 et par agent, soit 1,3 Equivalent Temps Plein répartis potentiellement entre 3 agents d'Eaux & Vilaine.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel se présente comme suit : 32% Région Bretagne (27 394,69 €) ; 60% Europe (fond FEDER : 50 852,45 €) et 8% Eaux & Vilaine (soit 6 506,94 €).

PÔLE EAU POTABLE & HYDRAULIQUE

Un avenant n°2 au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vilaine.

Le PAPI Vilaine 2020-2025 (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) contient 75 actions ayant trait à la prévention des risques d'inondations.

La convention initiale, signée en 2020, présente un budget global de 8 511 000 €, dont 4 490 160 € de subventions du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Pour réévaluer le montant des actions et en introduire de nouvelles, le PAPI a fait l'objet d'un 1^{er} avenant en 2022, élevant le budget à 10 022 644 € dont 5 337 204 € de subventions.

Aujourd'hui, un 2^{ème} avenant est nécessaire, pour de nouveaux ajustements, notamment la sollicitation de subventions complémentaires liées au Fonds Vert ; la réévaluation financière des travaux de confortement du système d'endiguement de Saint-Nicolas-de-Redon et de la grande plage de Damgan ; et l'introduction de nouvelles actions dans le cadre de l'opération Alabri.

Le Comité syndical d'Eaux & Vilaine approuve ce nouvel avenant pour un budget en légère baisse, d'un montant de 9 982 644 €, et un taux de subvention en légère hausse de 53,3% à 55,5 %.



Vue par drone 12 juin 2018

EN BREF

Dans le cadre du transfert de compétence « Prévention des Inondations », **les ouvrages de prévention des inondations gérés par Eaux et Vilaine doivent faire l'objet d'une régularisation administrative en tant que Système d'Endiguement (digue de Damgan et de Saint Nicolas de Redon) ou Aménagement Hydraulique** (retenues de la Chère amont à Soudan/Châteaubriant et du Courgeon à Blain). Le dossier doit décrire les éléments constitutifs de l'ouvrage (linéaire, caractéristiques géométriques, équipements associés), comprendre une étude de danger (qui identifie la zone protégée et les communes qui bénéficient de l'aménagement), préciser le niveau de protection (sur lequel Eaux et Vilaine s'engage), l'organisation mise en place pour assurer la surveillance, l'exploitation et la maintenance, et le cas échéant le programme de travaux nécessaires. Les ouvrages étant autorisés, Eaux & Vilaine peut bénéficier d'une procédure simplifiée (sans enquête publique), à condition que les dossiers soient déposés au guichet unique de la police de l'eau avant le 30 juin 2023.



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 2 juin 2023.

COMITÉ SYNDICAL D'EAUX & VILAINE

4 | 4

COMPOSITION | COLLÈGE EPCI | Arc Sud Bretagne | Bretagne Porte de Loire Communauté | Brocéliande Communauté | Cap Atlantique | Centre Morbihan Communauté | CC Bretagne Romantique | CC Châteaubriant-Derval | CC d'Erdre et Gesvres | CC Pays de Pontchâteau - Saint Gildas des Bois | CC Région de Nozay | CC de la Région de Blain | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Liffré-Cormier Communauté | Montfort Communauté | De l'Oust à Brocéliande Communauté | Pays de Châteaugiron Communauté | Ploërmel Communauté | Pontivy Communauté | Questembert Communauté | Redon Agglomération | Rennes Métropole | Roche aux Fées Communauté | Saint-Méen Montauban Communauté | Val d'Ille Aubigné Communauté | Vallons de Haute Bretagne Communauté | Vitré Communauté **COLLÈGE EAU POTABLE** | Cap Atlantique | Ouest 35 | Syndicat Eau du Morbihan | CARENE Saint-Nazaire Agglomération **COLLÈGE RÉGION - DÉPARTEMENTS** | Région Bretagne | Département d'Ille-et-Vilaine | Département de Loire-Atlantique